

**Discours du Professeur EL Houssaine Louardi, Ministre
de la Santé à l'occasion de l'inauguration de la Conférence
Internationale de l'Association Internationale des Instituts
Nationaux de Santé Publique (IANPHI)**

Marrakech (Hôtel des Idrisses), le 03 novembre 2014 à 09h00.

Monsieur le Président de l'Association Internationale des Instituts Nationaux de Santé Publique,

Monsieur le Directeur Régional de l'OMS pour la Méditerranée Orientale,

Monsieur le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé au Royaume du Maroc,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Instituts Nationaux de Santé publique représentant les pays membres du réseau IANPHI,

Monsieur l'Inspecteur Général du Ministère de la santé

Messieurs les directeurs de l'Administration Centrale du Ministère de la santé

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Mohammed VI de Marrakech

Monsieur le Directeur Régional de la Santé à La Région de Marrakech Tensift Al Houz

Mesdames et messieurs les experts de l'IANPHI et de l'OMS

Honorables invités

Mesdames et Messieurs

Permettez- moi de vous exprimer mon réel plaisir d'être aujourd'hui parmi vous pour vous souhaiter la grande bienvenue au Maroc et pour lancer les travaux de la 9eme Conférence annuelle de l'Association Internationale des Instituts de Santé Publique (IANPHI) pour l'année 2014.

Je voudrais tout d'abord profiter de cette heureuse occasion pour exprimer mon immense gratitude à l'Association Internationale des Instituts Nationaux de Santé Publique qui a bien accepté notre invitation pour organiser sa 9eme conférence annuelle de 2014 au Maroc, au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée Orientale (EMRO) qui a voulu s'adjoindre à nous et à tous nos invités et experts internationaux qui ont fait le déplacement de très loin pour venir apporter leur précieuse contribution au débat et à la réussite de cette grande manifestation.

Mesdames et Messieurs

Cette importante rencontre annuelle des Instituts Nationaux de Santé publique du Monde a lieu dans un contexte sanitaire Mondial marqué par l'émergence de crises sanitaires successives qui menacent sérieusement la sécurité sanitaire de nos populations. Ces crise sanitaires telles que : l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, la pandémie grippale A (H1N1), l'épidémie du Coronavirus du Syndrome Respiratoire aigu du Moyen Orient (MERS Cov) et la flambée épidémique sans précédent de la Maladie à Virus Ebola qui sévit actuellement dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, montrent clairement que les risques émergents infectieux constituent une menace globale nécessitant des systèmes nationaux de

veille et de sécurité sanitaires efficaces et soulignent l'intérêt d'entamer des réformes importants de nos systèmes de santé publique pour qu'il soient plus réactifs et répondant à de multiples fonctions de santé publique telles que définies par l'Organisation Mondiale de la Santé, notamment le monitoring, l'évaluation et l'analyse de l'état de santé, la surveillance épidémiologique, l'étude et le contrôle des risques et des menaces pour la santé publique, la promotion de la santé, le développement de politiques et des capacités institutionnelles de planification et de gestion en santé publique et la recherche en santé publique.

Cette importante rencontre annuelle des Instituts Nationaux de Santé Publique offre une réelle opportunité pour partager l'expertise et les expériences sur ces réformes et les défis liés à leur mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs

Des progrès importants ont été faits, ayant permis à notre pays de contrôler, voire, d'éliminer un nombre important de maladies qui constituaient jadis une menace réelle pour la santé des populations à savoir le choléra, le trachome, la typhoïde, la malaria, la schistosomiase, la lèpre et certaines maladies cibles de la vaccination. Des efforts sont à entreprendre, cependant, en vue d'agir sur des problèmes de santé persistants ou émergents tels que la tuberculose, le Sida, les méningites, les toxi-infections alimentaires, certaines zoonoses ainsi que sur les maladies chroniques, et de renforcer les capacités du pays en terme de réglementation, de diagnostic, de surveillance et de prise en charge pour consolider ce qui a été acquis et faire face à l'imprévu tel que le voudrait le nouveau Règlement Sanitaire International.

Les changements de mode de vie, l'augmentation de la circulation des personnes et des biens à travers le monde, le vieillissement de la population, les changements climatiques, l'évolution spontanée des agents pathogènes mais aussi le développement des techniques médicales et l'apparition de résistance aux antimicrobiens sont responsables de l'émergence constante ou de l'expression de nouveaux agents pathogènes et de leur diffusion au sein des populations.

Mesdames et Messieurs

Conscient de ces enjeux, le Ministère de la santé a entamé avec l'appui de l'OMS un processus de réforme de la santé publique dans notre pays prenant comme point de départ une évaluation rigoureuse de la performance des fonctions essentielles de santé publique dans notre pays tel que préconisé par l'OMS.

Cette réforme s'inscrit dans l'élan de la deuxième conférence sur la santé tenue en juillet 2013 ici à Marrakech sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi Mohammed VI sous le slogan « Pour une nouvelle gouvernance du secteur de la santé » et qui avait recommandé la nécessité d'adapter notre organisation aux problèmes majeurs de santé publique de notre millénaire et aux besoins nouvellement exprimés par les populations.

Cette réforme de la santé publique s'inspire également de l'intérêt particulier qu'accorde la nouvelle constitution marocaine de 2011 à la santé en appelant l'état, les établissements publics et les collectivités territoriales à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits aux soins de santé et à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'état.

La déclaration du gouvernement, partant des droits humains, des règles de la pratique démocratique et de la participation, n'a-t-elle pas fait de la veille et de la sécurité une des interventions prioritaires de l'état sous la responsabilité du ministère de la santé.

La réforme de santé publique que nous envisageons passe nécessairement, à notre sens, par la promulgation d'une loi de santé publique qui nous permet de définir les règles et principes de base en matière de veille et de sécurité sanitaires, de définir les rôles et responsabilités des différents acteurs étatiques et non étatiques dans ce domaine et de définir les instruments institutionnels et organisationnels de santé publique, tel que un Institut National de santé Publique pour mettre en harmonie l'organisation de notre système de santé publique avec les exigences de la transition démographique et épidémiologique, et avec les exigences liés aux nouveaux défis de la sécurité sanitaire, selon une approche globale et intégrée prenant en compte les déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé.

Mesdames et Messieurs

La conférence annuelle de l'IANPHI que nous avons l'honneur d'abriter dans notre pays cette année est une bonne occasion pour débattre les jalons de ces réformes de la santé publique, des systèmes de veille et de sécurité sanitaires et de réfléchir collectivement sur les différents outils et instruments nécessaires à leurs mises en œuvre.

C'est une formidable occasion que je me permets de saisir pour vous remercier de votre présence à ce grand rassemblement des instituts nationaux de santé publique du monde et renouveler mes vifs remerciements à l'Association Internationale des

Instituts Nationaux de Santé Publique et à l'Organisation Mondiale de la Santé, à tous nos invités et à tous les experts internationaux ici présents.

Je vous souhaite plein succès à vos travaux et je reviendrai avec beaucoup d'intérêt sur les idées et les recommandations qui en découleront.

Je vous remercie pour votre attention.